



Saint-Prex, le 13 février 2020/AG

**MUNICIPALITÉ**  
DE  
**SAINT-PREX**

**DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Saint-Prex porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 12 février 2020, le Conseil communal de Saint-Prex a pris les décisions suivantes:

- d'assermenter M. Pascal Chapalay, en qualité d'huissier du Conseil communal;
- de nommer M<sup>me</sup> Sophie Rouquette Studer et MM. Frédéric Berthoud, Nicolas Cottier, François Siegwart et Michel Conne en qualité de membres de la commission chargée d'étudier le projet de révision des statuts de PRM, M<sup>me</sup> Sandrine Pittolaz et M. Christian Boillat étants suppléants.

Conformément à l'article 107 de la LEDP, ces décisions ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de référendum.

Le texte complet de ces décisions peut être consulté au secrétariat municipal.

Secrétariat municipal

